

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 11

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Étaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCJEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Étaient absents excusés : Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_04**

**OBJET : Compte Administratif 2022 COMMUNE**

*Mm Bernard BLATCHE, 1<sup>er</sup> Adjoint et François PURCHA 2<sup>ème</sup> Adjoint étant absents excusés et vu le tableau du Conseil Municipal du 12/09/2021, Monsieur Serge CAZALON est désigné pour présenter le Compte Administratif 2022.*

**Hors de la présence de Madame le Maire**, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2022 COMMUNE, présenté par Monsieur Serge CAZALON, qui s'établit ainsi :

→ **FONCTIONNEMENT 2022 :**

Dépenses = 590 145,84 €  
Recettes = 699 310,20 €  
Résultat exercice 2022 = + 109 164,36 €  
Report antérieur 2021 = + 287 123,60 €  
Résultat clôture 2022 = + 396 287,96 €

→ **INVESTISSEMENT 2022 :**

Dépenses = 291 580,61 €  
Recettes = 119 083,81 €  
Résultat exercice 2022 = - 172 496,80 €  
Report antérieur 2021 = + 400 010,96 €  
Résultat clôture 2022 = + 227 514,16 €

**Restes à réaliser 2022 :**

Dépenses = 23 970 €  
Recettes = 79 697 €  
Besoin de financement = 0 €

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2022 COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Prefecture

082-218200285-20230413-CA\_2022-BF  
Reçu le 17/04/2023

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.  
**Etaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.  
**Etaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabellé PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_05**  
**OBJET : Compte de Gestion 2022 COMMUNE**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2022 COMMUNE, établi par le Trésorier.

Les résultats sont conformes au Compte Administratif 2022 COMMUNE approuvé.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion 2022 COMMUNE.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Prefecture

082-218200285-20230413-CA\_2022-BF  
Reçu le 17/04/2023  
82028

COMMUNE DE CANALS

Code INSEE

Commune

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvie BOREL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice;

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 396 287,96 €
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	12
Nombre de suffrages exprimés :	12
VOTES : Contre	0
Pour	12

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	109 164,36 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	287 123,60 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (SI C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	396 287,96 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	227 514,16 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	55 727,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	=D+E 0,00 €
<b>AFFECTATION = C</b>	=G+H 396 287,96 €
<b>1) Affectation en réserves R 1088 en Investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	100 000,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	296 287,96 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Publié le 17.4.2023  
 Certifié exécutoire le 17.4.2023



A Canals, le 14/04/2023.

Le Maire,  
 Sylvie BOREL

Le secrétaire de Mairie,  
 Isabelle FALTEU

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2023\_07

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2023 DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'état n°1259 de notification des bases d'imposition pour l'année 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'augmenter les taux, à savoir :

TAXES	BASES PREVISIONNELLES 2023 NOTIFIEES (€)	TAUX (%) de référence → votés	PRODUIT ATTENDU (€)
Taxe foncière bâtie TFB	929.600	38.55 → 38.94	361.986
Taxe foncière non bâtie TFNB	22.000	115.73 → 116.89	25.716
Taxe d'habitation TH	26.907	15.25 → 15.40	4.144
<b>TOTAL</b>			<b>391.846</b>

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 14. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.

Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Prefecture

082-218200285-20230413-BP\_2023-BF  
Reçu le 17/04/2023

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.  
**Etaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm. Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.  
**Etaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_08**  
**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE**

Le Budget Primitif 2023 COMMUNE, qui a été étudié par la Commission des Finances, s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- section FONCTIONNEMENT : 973 757,96 €  
- section INVESTISSEMENT : 621 095,16 €

Le Budget Primitif 2023 COMMUNE est adopté, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

**Étaient présents** : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

**Étaient absents excusés** : Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_09**

**OBJET : Subvention 2023 Coopérative Scolaire de l'école de Canals**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer, pour 2023, une subvention de fonctionnement de 700 € à la coopérative scolaire de Canals.

Madame le Maire précise que cette subvention sera versée à l'OCCE 82 dont le siège se situe 28, avenue Charles de Gaulle à Montauban, pour la coopérative scolaire de l'école de Canals, afin de financer, notamment, les sorties éducatives et le spectacle musical annuel.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de cette subvention, pour 2023, d'un montant de 700 € et les modalités de versement et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

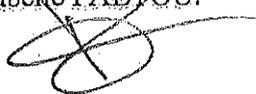
Fait et délibéré jout, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations,  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Prefecture

082-218200285-20230413-D2023\_10-DE  
Reçu le 17/04/2023

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.  
Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.  
Etaient absents excusés : Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2023 10  
OBJET : Attribution subventions 2023

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de verser les subventions suivantes aux diverses associations :

COMITE DES FETES	4 700 €
CROIX ROUGE	50 €
SECOURS POPULAIRE	50 €
LES RESTOS DU CŒUR	50 €
PREVENTION ROUTIERE	50 €
NUISIBLES CANALS (ACCA)	50 €
FNACA	160 €
ADAPEI	80 €
ADDA	80 €
LOISIRS ET CULTURE (ALEC)	460 €
PETANQUE CANALAISE	460 €
ACCA CANALS	150 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (PARPALHOLS)	200 €
AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS DE GRISOLLES	150 €
BALL TRAP CLUB PERIGAL	150 €

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'attribution de ces subventions et précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17.4.2023  
Certifié exécutoire le : 17.4.2023

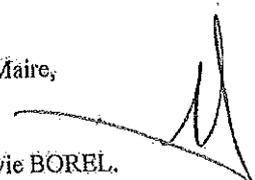
La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

Etaient présents : Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

Etaient absents excusés : Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_11**

**OBJET : Prise d'acte du rapport sur le prix et la qualité du service 2021 (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-17-1 ;

Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

La Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. Ainsi, la Présidente de la Communauté de Communes présente, chaque année, le rapport sur le prix et la qualité de ce service (RPQS) aux membres du Conseil Communautaire.

Par délibération du 26 janvier 2023, ce dernier a pris acte du rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) – collecte, traitement et valorisation des déchets – pour l'année 2021 et l'a transmis à l'ensemble des communes afin de le présenter, à leur tour, à leurs Conseillers Municipaux.

Madame le Maire présente le rapport RPQS 2021 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Après présentation de ce dernier, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, prendre acte du rapport sur le prix et la qualité (RPQS) 2021 du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 14 avril 2023.

Publié ou notifié le : 17.04.2023  
Certifié exécutoire le : 17.04.2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.




DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEU, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphanie THERON, Alain HAMMERLIN.

**Étaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_12**

**OBJET : Prise d'acte du rapport d'activité 2021 CCGSTG**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

Conformément à l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, la Présidente de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne adresse chaque année aux Maires des communes membres un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire à son Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à la Communauté de communes peuvent être entendus.

Madame le Maire présente le rapport d'activité 2021 de la Communauté de communes Grand Sud Tarn et Garonne qui retrace notamment les actions et projets menés au cours de cette année, et qui a été présenté au Conseil Communautaire lors de sa séance du 26 janvier 2023.

Après présentation de ce dernier, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, prendre acte du rapport d'activité 2021 de la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 14.04.2023  
Certifié exécutoire le : 14.04.2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.  
**Etaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.  
**Etaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.  
Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_13**

**OBJET :** Autorisation de signature du procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne

Madame le Maire présente et demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne.

Au vu de ces éléments, après discussion et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Autorise** Madame le Maire à signer le PV de mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à l'exercice de la compétence création, aménagement et entretien de la voirie à la Communauté de Communes Grand Sud Tarn et Garonne, ci-annexé.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17.04.2023  
Certifié exécutoire le : 17.04.2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



AR Prefecture

082-218200285-20230413-D2023\_14-DE  
Reçu le 17/04/2023

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023**

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

**Étaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHÉ, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ.

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_14**

**OBJET : Don de l'association « Club des Retraités Canalais » pour l'achat de matériel d'équipement pour les locaux scolaires**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « Club des Retraités Canalais » souhaite faire un don de huit cent un euros et dix-sept cents (801,17 €) pour participer à l'achat de matériel d'équipement pour la cour de l'école, à savoir : tables de pique-nique.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, ce don de huit cent un euros et dix-sept cents (801,17 €) dans le cadre de la participation pour l'achat de matériel décrit ci-dessus.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE  
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN  
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE  
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 13/04/2023

Nbre de conseillers 15  
En séance 12  
Ont voté 12

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Sylvie BOREL, Maire.

**Étaient présents :** Mmes Sylvie BOREL, Anne-Marie MIANCIEN, Patricia ZANUSSO, Isabelle PALTOU, Gaëlle CLARA, Aurélie SADY et Mm Denis THAU, Serge CAZALON, Thierry BATTISTELLA, Frédéric WEBER, Stéphane THERON, Alain HAMMERLIN.

**Étaient absents excusés :** Mm Bernard BLATCHE, François PURCHA et Mme Marie-José RODRIGUEZ,

Mme Isabelle PALTOU est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

**DELIBERATION N° D 2023\_15**

**OBJET :** Validation des travaux concernant l'issue de secours de l'église

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet des travaux concernant l'issue de secours de l'église et présente les devis reçus :

- ➔ PG BAT : 36 231 € HT soit 43 477.20 € TTC
- ➔ E4 CONSTRUCTIONS ET SCOREB : 30 010 € HT soit 36 012 € TTC

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de réaliser les travaux cités ci-dessus et retient la proposition de PG BAT proposant des prestations de qualité plus performantes et complètes,

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ces travaux.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme au registre des délibérations.  
Canals, le 14 avril 2023

Publié ou notifié le : 17. du. 2023  
Certifié exécutoire le : 17. du. 2023

La secrétaire de séance,

Isabelle PALTOU.



Le Maire,

Sylvie BOREL.

